Flash info

La Défense, le 19 juin 2026

Stop à la désinformation démagogique

Cher(e)s collègues,

La réforme statutaire et indemnitaire du corps de conception et de direction (commissaires de police) est issue d'un engagement du protocole de 2022, signé par toutes les organisations syndicales dont Unité Police Force Ouvrière. Elle vise à harmoniser ses grilles indiciaires avec celles des corps équivalents de la haute fonction publique (magistrats, officiers de gendarmerie, directeurs d'hôpitaux…).

Le gain moyen lors du reclassement dans les nouvelles grilles sera de 30 points d'indice (environ 150 euros par mois). Les moins gagnants percevront deux points d'indice (moins de 10 euros/mois) et quelques-uns 67 points d'indice (330 euros).

Pour faire son évaluation à + 1250 euros par mois, Unité se base sur le dernier échelon de la grille de commissaire divisionnaire. Une grille de 32 échelons de 18 mois chacun, que personne n'atteindra jamais, puisque pour aller du pied au haut de grille, il faut…48 ans !

C'est absurde et mensonger !

Les hauts de grilles sont en effet assez virtuels : un commissaire qui ne passerait jamais CD mettrait 42 ans à accéder au sommet de la grille.

L’avantage réel de ces nouvelles grilles réside surtout dans le fait que commissaires, CD et Cogé ne seront plus bloqués dans leur déroulement indiciaire, comme c’est le cas actuellement, où ils stagnent assez rapidement en attendant le grade suivant, surtout les collègues issus du concours interne.

Cette avancée indiciaire est bien sûr accompagnée de contreparties significatives :
° Perte de la NBI sur tous les postes du CCD.
° Obligation de faire une 2ème mobilité pour passer Cogé.
° Le passage d’un indice à l’autre est plus lent (18 mois pour tous les grades sauf début de CP, contre en moyenne 1 an actuellement).
° Plus on monte dans une grille, plus les écarts entre indices se réduisent (à partir des 2èmes moitiés de chaque grille, l’écart entre échelons se réduit à 7 points en moyenne).
° Discussions en cours sur la réduction du nombre de Cogé (repyramidage du corps).

Nous n'avons jamais contesté, mais au contraire encouragé, toutes les avancées statutaires, indemnitaires et indiciaires des autres corps de la Police nationale, conscients du mérite de tous nos collaborateurs. Essayer de générer un climat de lutte des classes dans la Police est stupide.

Nous invitons ceux qui le souhaitent à rejoindre le CCD par la voie du concours.

Actuellement, le ratio inscrits/reçus au second concours est de presque 1 sur 2... voilà qui est parlant sur l'attractivité du corps des commissaires. L’indiciaire et l'indemnitaire, visiblement, ne font pas tout.

Pour nous rejoindre ou nous renouveler votre confiance, vous pouvez adhérer en ligne dans la rubrique « *cotisation en ligne* » sur le site du SCPN (https://le-scpn.fr/), ou envoyer un chèque à l'adresse suivante : SCPN - 1 et 2 Square Henri Régnault - Tour Gambetta - 92400 COURBEVOIE - La Défense 6. Pour rappel, lorsque vous adhérez, en plus de vous faire représenter pour vous défendre et vous protéger, vous bénéficiez aussi d'une protection juridique que nous sommes les seuls à proposer.

Le Secrétariat Général du SCPN

Secrétaire général	1er secrétaire général adjoint	Secrétaire générale adjointe	Secrétaires généraux adjoints
Frédéric LAUZE 01 49 67 02 40/41 06 76 61 60 31 frederic.lauze@le-scpn.fr	Michel CHABALLIER 01 49 67 02 42 06 11 50 27 45 michel.chaballier@le-scpn.fr	Anouck FOURMIGUE 01 49 67 02 40/41 06 70 69 83 16 anouck.fourmigue@le-scpn.fr	David MOREIRA 06 98 29 72 20 Laura ABRAHAMI